



Avis de Soutenance

Monsieur CLEMENT FABRE

Droit – E2DSP Toulouse

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés :

La déclaration en droit privé

dirigés par Madame Francine MACORIG-VENIER

Soutenance prévue le **mardi 08 juillet 2025 à 14h00**

Lieu : Université Toulouse Capitole

Salle MS001

Composition du jury proposé

Mme Francine MACORIG-VENIER	Université Toulouse Capitole	Directrice de thèse
M. Julien THERON	Université Paris 1 Panthéon Sorbonne	Rapporteur
M. Lionel ANDREU	Université de Poitiers	Rapporteur
Mme Corinne SAINT-ALARY-HOUIN	Université Toulouse Capitole	Examinatrice

Mots-clés : Déclaration, Créance, Aveu, Reconnaissance, Acte juridique, Acte unilatéral

Résumé :

La déclaration se présente, à première vue, comme un acte familier se rencontrant dans l'ensemble du droit privé : un père déclare la naissance de son enfant à l'officier de l'état civil ; un héritier déclare qu'il n'entend prendre cette qualité qu'à concurrence de l'actif net ; un débiteur rencontrant d'importantes difficultés financières déclare son état de cessation des paiements au tribunal de commerce, etc. Néanmoins, le législateur n'en propose aucune définition et de nombreuses zones d'ombre apparaissent lorsqu'on s'interroge sur celle-ci : la déclaration en droit privé revêt-elle un caractère obligatoire ? Est-elle astreinte au respect d'un certain formalisme ? Atteint-elle sa perfection sans qu'il soit besoin pour son auteur de l'adresser à autrui ? Peut-on en contrôler les vices du consentement ? Fait-elle toujours l'objet d'une vérification ? Quels sont ses effets juridiques systématiques et agissent-ils toujours de manière rétroactive ? Afin de répondre à l'ensemble de ces interrogations, et bien d'autres encore, la thèse se propose en premier lieu de déterminer la notion de déclaration en droit privé. Il s'agit, d'une part, de dégager l'objet et la nature juridique de la déclaration grâce auxquels il est possible de l'identifier, et, d'autre part, de procéder au dénombrement de certaines déclarations qui, n'apparaissant pas toujours à visage découvert sous le vocable déclaration, pourraient prêter à quelques équivoques. Mais il est impossible d'étudier une notion sans examiner son régime juridique, c'est-à-dire son mode de fonctionnement concret. L'objectif est donc, en second lieu, d'élaborer une sorte de « guide juridique » de la déclaration pour ceux qui ont vocation à l'appliquer ou qui souhaiteraient y recourir.